



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Pôle éducatif du Mont de Vannes*

28, route de Ronchamp  
70270 SAINT-BARTHELEMY

*Inspection  
éducation nationale  
circonscription de  
Luxeuil*

07 82 64 52 91

[ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr](mailto:ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr)

## Procès-verbal du conseil d'école du 22 mars 2022

Début de séance à 17H

### Présents

<i>Enseignants :</i>	<i>M. LUKASZCZYK, M. MILLOT, Mme BOUFFETEAU, Mme IATTONI, Mme LEIFFLEN</i>
<i>Présidente du SIVU :</i>	<i>Mme COUTHERUT</i>
<i>Maires ou leur adjoint :</i>	<i>M. DEMANGE, M. MASSON</i>
<i>Agents d'entretien :</i>	<i>Mme PETITGIRARD, Mme GUERRE</i>
<i>Responsable du périscolaire :</i>	<i>Mme SEGOGNE</i>
<i>Représentants des parents d'élèves :</i>	<i>Mme BOURQUIN, M. PATENAYE, Mme MACEDO, Mme JEANNEY et Mme WALLET</i>

### Excusés

<i>Enseignants :</i>	<i>Mme LOVAT</i>
<i>Maires ou leur adjoint :</i>	<i>M. OUDOT</i>
<i>ATSEM :</i>	<i>Mme BOUVERET, Mme PERNOT</i>
<i>Représentants des parents d'élèves :</i>	<i>Mme TACHOT, Mme PELLETIER</i>
<i>DDEN :</i>	
<i>RASED :</i>	<i>Mme FAIVRE, Mme FAUVERNIER</i>
<i>AESH :</i>	<i>Mme STEHLIN</i>

### Ordre du jour

- Le périscolaire*
- Les modifications du protocole sanitaire*
- Point sur les effectifs de l'école et prévision pour la rentrée 2021*
- Bilan et activités de la coopérative scolaire*
- Actions pédagogiques et projets collectifs*
- Sécurité et exercices*
- Les actions des Lutins du Mont de Vannes*
- Travaux menés sur l'école par le SIVU*
- Réponses aux questions des parents (celles-ci auront été formulées et soumises à l'équipe pédagogique au moins une semaine avant)*

### Le périscolaire

Mme Segogne nous informe qu'il y a un allègement du protocole sanitaire. Les CP de M. MILLOT participe au deuxième service. Il y a toujours un îlot par classe. La vie collective reprend comme le service de l'eau par les élèves. Les anniversaires avec les enfants de la classe concernée est toujours d'actualité. De nombreux projets sont lancés comme le « Pusch car » ou les goûters locaux.

### **Les modifications du protocole sanitaire**

Le directeur rappelle qu'il y a toujours la mise en place des gestes barrières.

Passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire dans le premier degré au retour des congés d'hiver de chaque zone (le 21 février 2022 pour la zone B, le 28 février 2022 pour la zone A et le 7 mars 2022 pour la zone C) avec notamment :

la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;

la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;

l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

- Allègement des mesures liées au dépistage :

A compter du 28 février, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé a été allégé en population générale. Il l'est aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;

La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles et établissements scolaires. Cette mesure de simplification est appliquée dès la rentrée du 21 février.

- Allègement des consignes relatives aux voyages et sorties scolaires ainsi qu'aux réunions et rassemblements dans les établissements (journées portes ouvertes, réunions avec les parents, ...).

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;

la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire. En complément et conformément aux recommandations émises par les

*autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.*

*Les modalités de réalisation du contact-tracing sont précisées dans les infographies en ligne. La FAQ ministérielle a été mise à jour : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>*

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

### ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

Poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

### ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS COMPLÈTEMENT VACCINÉS

### ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS NON VACCINÉS OU PARTIELLEMENT VACCINÉS

**Isolement**

de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Réalisation d'un test le 7<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages en présentiel

Si le test est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible après 7 jours** avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

\* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

**Point sur les effectifs de l'école et prévision pour la rentrée 2021**

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif par classe
M. LUKASZCZYK Nicolas	(4 ?)	12	8							24 ?
M. MILLOT Yannick				9	11					20
Mme LEIFFLEN Cécile					0	12	7			19
Mme LOVAT Sylvie							7	9		16
Mme IATTONI Céline								4	20	24
<b>Effectif de l'école</b>	<b>4 ?</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

Le directeur informe le conseil que les effectifs sont en baisse.

Une simulation de répartition pour l'année scolaire 2022-2023 est présentée. Nous veillerons à éviter des groupes inférieurs à 4 élèves autant que possible. A ce jour rien n'est arrêté.

Il est rappelé que nous accueillons les TPS pour inciter les familles à s'inscrire dans la vie de l'école le plus tôt possible et à y rester. La classe de PS MS peut accueillir maximum 4 TPS suivant les effectifs. Les inscriptions vont être lancées durant le mois d'avril, plusieurs familles ont pris contact avec le directeur.

**Bilan et activités de la coopérative scolaire**

La vente de chocolats effectuée par l'équipe enseignante a rapporté à l'école, le 7 décembre 2021, 1511 euros soit 14 euros par enfant.

Leur vente de portraits a permis de donner 983.6 euros à l'école soit 9 euros par enfant.

Date	Nature	COMMUN	C1	C2	C3	C4	C5	TOTAUX
	<b>Nombre d'élèves</b>		24	20	19	22	23	
2/9/20	<b>SOLDE</b>	1000,09	1672,08	1393,4	1323,73	1532,74	1602,41	8524,45
13/3/20	<b>Spectacle JMF C2</b>				-110,00			
11/10/20	<b>Peintures C1</b>		-84,75					
11/10/20	<b>Tard</b>					-35,00	-35,00	
21/10/20	<b>Matériel rentrée C1</b>		-204,71					
21/10/20	<b>Matériel pour coins imitation</b>		-42,71					
21/10/20	<b>Semaine du goût C1</b>		-17,77					
5/11/20	<b>Manuel et matériel</b>						-133,82	
5/11/20	<b>Adhésion OCCE</b>		-55,20	-55,20	-55,20	-55,20	-55,20	
5/11/20	<b>Matériel C3</b>				-75,01			
12/11/20	<b>Matériel C2 Caques et Semaine du Goût</b>			-168,59				
19/11/20	<b>Cotisations rentrée scolaire</b>		85,60	85,60	85,60	85,60	85,60	
19/11/20	<b>Bénéfice chocolat</b>		335,34	291,60	277,02	320,76	306,18	
26/11/20	<b>Abonnement La Salamandre Junior C4</b>					-29,00		

10/12/20	C4 Bricolages Cadeux de NOEL et Maths					-85,91		
10/12/20	C1 Cadeaux NOEL		-216,89					
10/12/20	C4 et C5 MNVS Oiseaux et Energie					-120,00	-160,00	
10/12/20	C5 Edumoov NOEL et Matériel						-54,28	
17/12/20	C1 Cuisine et Boite PPMS		-46,21	-5,98	-5,98	-5,98	-5,98	
14/01/21	C1 C2 C3 Activités Editions JOCATOP		-153,00	-	229,00	-160,00		
25/02/21	Remboursement Chocolaterie		0,81	0,81	0,81	0,81	0,81	
25/02/21	Frais gestion de compte		-0,40	-0,40	-0,40	-0,40	-0,40	
25/02/21	Achat gestion bibliothèque		-21,38	-21,38	-21,38	-21,38	-21,38	
25/02/21	Crêpes et ateliers C1 et C2		-14,71	-14,71				
25/02/21	Tout pour le jeu		-34,46	-34,46				
01/04/21	Mon Ecole.fr et Verte (livres)				-35,00	-68,25	-27,00	
29/04/202	Casques audio			-44,58				
06/05/21	Tard Voyages Ressourcerie					-36,59	-33,40	
20/05/201	Fêtes des mères et câbles		-24,38				-21,98	
03/06/21	Lexiclic				-25,00	-25,00		
03/06/21	Acompte Woka Loisir C5						-34,00	
03/06/21	Voyage Luxeuil Tard					-120,00		
07/07/21	Archéologie C4					-217,00		
17/06/21	Timbres C4					-51,84		
24/06/21	Transport Tard C3 Fougerolles				-190,00			
01/07/21	Transport Tard Ciné 1 et 2 C3 et C4					-70,00	-70,00	
07/07/21	Express Photo	-392,50						
07/07/21	La Planche C5						-340,00	
07/07/21	Transport La Planche C5						-180,00	
07/07/21	Odyssée du Cirque C1 et C2		-517,50	517,50				
15/08/21	Cinéma					-105,00	-105,00	
12/10/21	Photos de classe 2021 785 €		174,44	138,10	145,37	159,90	167,17	
09/01/21	Adhésion OCCE et Assurance responsabilité civile obligatoire		-55,43	-55,43	-55,43	-55,43	-55,43	
09/01/11	Abonnement Salamandre					-39,00		
07/12/21	Ventes de photos portraits		218,00	172,00	182,00	200,00	209,00	
07/12/21	Noel		-36,23			-30,22	-89,12	
07/12/21	Ventes chocolats		342,44	270,94	285,20	313,72	327,98	
12/10/21	Rallye lecture					-23,90		

12/10/02	Ecouteurs			-14,97				
12/11/21	Semaine du goût C1 C2 Noel		-99,27					
12/12/21	3 Chardons		-200,00	200,00				
12/12/21	Ecole des loisirs C5						-41,00	
08/02/22	Cinéma		-50,00	-50,00				
08/02/22	SEDRAP jeu		-80,00	-80,00				
02/03/22	Transport cinéma C2 et C1		-35,00	-35,00				
22/03/22	Transport et MNVS C3				-520,00			
22/03/22	Transport Odyssée du Cirque C1 / C2		-100,00	100,00				
22/03/22	Edumoov / Mangas / Monécole / Art						-167,17	
			C1	C2	C3	C4	C5	
		607,59	738,72	725,26	1046,33	1418,43	1068,99	5605,34

### Actions pédagogiques

La maternelle et les CP de M. Millot se sont rendus au cinéma pour visualiser trois courts métrages sur les oiseaux proposés par le cinéma d'Asie, pour un coût total de 170 euros soit 4 euros par enfant.

Les élèves se rendront également à l'Odyssée du cirque le 12 mai toute la journée pour effectuer des ateliers en petits groupes pour un coût total de 1235 euros soit 29 euros par enfant.

Le 9 mai ils iront voir un spectacle vivant : Mon premier concert organisé par les JMF pour un coût total d'environ 300 euros soit environ 7 euros par enfant.

Les classes maternelles ont débutés un projet « poussin », ils ont mis en couveuse plusieurs œufs et ont accueilli Kiwi et Pollen dans leurs classes. Ils les nourrissent et les voient évoluer.

Les cycles 2 et 3 ont participé à plusieurs séances de Hand durant les lundis du mois de mars. Ils participeront le vendredi 15 avril au rallye piéton, le transport est d'environ 70 euros.

Les CP-CE1 participeront à un défis nature avec la MNVS. Identifier des silhouettes d'oiseaux, pêcher les petites bêtes de la mare, réaliser des cabanes pour les amphibiens, identifier des empreintes et déterminer. Cette sortie aura lieu le 10 juin pour 520 euros soit 26 euros par enfant.

Les CE2-CM1 partiront à Luxeuil pour travailler la céramique, « Dans la peau d'un céramologue » pour 379 euros soit 16.50 euros par enfant.

Les CE2, les CM1 et les CM2 se rendront également au musée de Montbéliard pour une visite sur l'évolution et l'archéologie. Coût à préciser.

Les classes recevront un musicien « Les Rendez-Vous » qui viendra présenter le violon et l'alto le vendredi 6 mai au matin à Saint-Barthélemy pour le 10<sup>e</sup> anniversaire.

La prise des photos de classe aura lieu le mardi 10 mai par Express photo de Lure.

Une présentation rapide des premiers résultats des évaluations CP de milieu de période montre que les groupes des deux classes se portent bien. Le groupe d'élèves fragiles ou à besoin est déjà identifié et pris en considération par les enseignants grâce à l'APC et à l'accompagnement différencié quand cela est nécessaire.





*Il a été décidé que les rideaux de la partie élémentaire ne seraient pas remplacés, les brise-soleils étant suffisants. Quelques enseignants émettent des objections.*

*Le projet de renouvellement des ordinateurs par IBM est abandonné. La recherche d'une autre solution est en cours. M LUKASZCZYK précise qu'il a demandé des ordinateurs de seconde main à l'inspection académique.*

*Le serveur AMON de l'école a été changé.*

*Les 29 tablettes de l'école ont 7 ans et sont de plus en plus compliquées à utiliser.*

*L'équipe enseignante souhaiterait recevoir une lampe d'avance pour remplacer celle des VPI.*

### **Questions et remarques diverses**

*Suite aux ventes de fromages et produits du Haut Doubs du 11 février, de sucré/salé et plats cuisinés et la vente de sapins du 4 décembre, « Les Lutins du Mont de vanne » précisent qu'ils remettront un chèque de 750 à l'école, soit 150 euros par classe, environ 7 euros par enfant.*

*Le conseil est levé à 18h.*

**Le directeur et les membres du conseil d'école**

**POLE EDUCATIF**  
28, route de Ronchamp  
70270 ST BARTHELEMY  
tel : 09 67 49 83 62  
[ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr](mailto:ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr)